



Membre de
vyv³

CONTACT

Équipe Spécialisée Alzheimer
6 bis chemin du Breuil
61400 St Langis lès Mortagne

02 33 83 97 00
esa.mortagne@mfn-ssam.fr



SSIAD Les Grands Prés
Bretoncelles
02 37 37 48 67



Aide à Domicile en Milieu Rural
Le Theil sur Huisne
02 37 49 63 39



Association locales
des professions
de santé de l'Aigle
02 33 24 32 37

L'ESA est gérée par la MFN Services de Soins et d'Accompagnement, organisme privé à but non lucratif. La MFN SSA garantit la qualité au meilleur prix et propose des soins médicaux et paramédicaux pour tous. C'est aussi près de 180 services de soins et d'accompagnement à la personne. www.mfn-ssam.fr

MFN Services de Soins et d'Accompagnement - 22 avenue de Bretagne - 76045 Rouen Cedex 1
Union de mutuelles régie par le Livre III du Code de la Mutualité - N° SIREN 794 994 277 - N° APE 6512Z



Membre de
vyv³



ESA

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

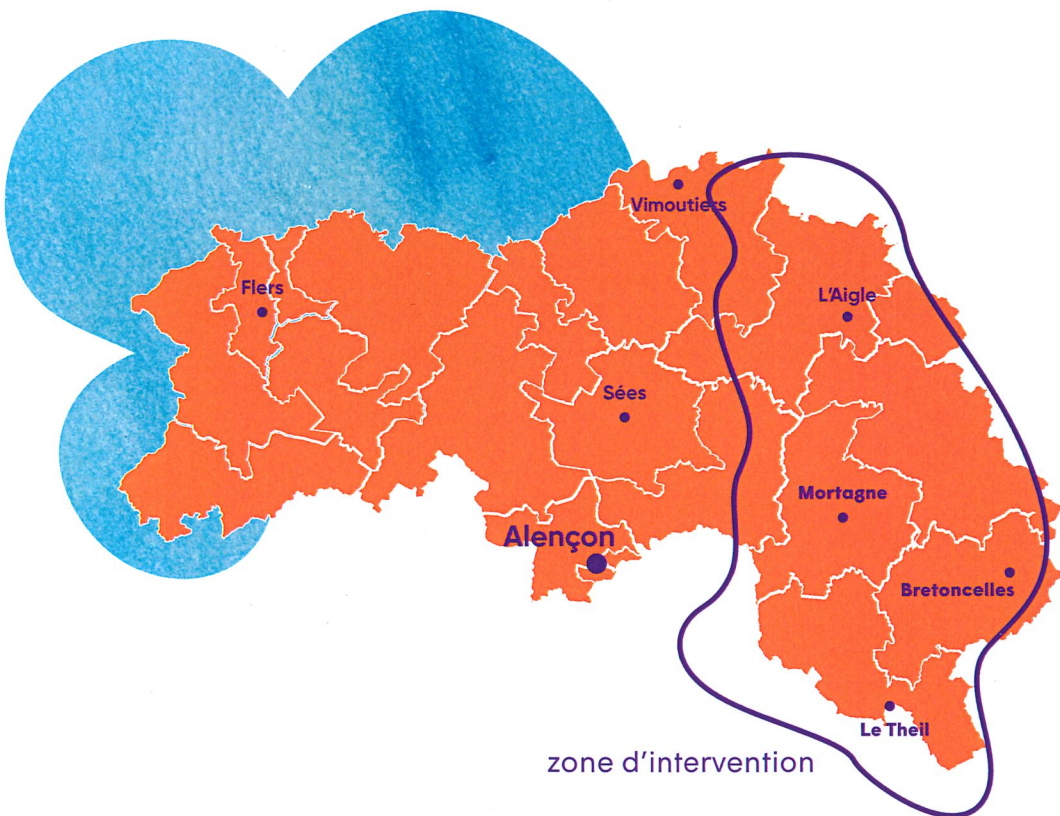
Soins d'accompagnement et de réhabilitation
à domicile destinés aux personnes atteintes de la maladie
d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Créée dans le cadre du Plan Alzheimer, l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est gérée par la Mutualité Française Normandie Services de Soins et d'Accompagnement (MFN SSA) et fonctionne en partenariat avec les SSIAD du territoire de l'Orne. Elle vise à **améliorer la qualité de vie des personnes présentant des troubles cognitifs** à un stade léger à modéré (mémoire, attention, langage, désorientation, etc.), ayant une répercussion sur la vie quotidienne et familiale.



L'accompagnement se fait sur prescription médicale du médecin traitant ou d'un médecin spécialiste. Elle doit comporter la mention « soin d'accompagnement et de réhabilitation par l'ESA ».

Des troubles cognitifs doivent être objectivés et si possible, confirmés par un diagnostic.



ÉTAPES

1.

Appel de la personne malade, ou de son entourage, à l'infirmier coordinateur ou à l'ergothérapeute de l'ESA pour une demande d'intervention

Prescription médicale de séances de réhabilitation et d'accompagnement à domicile par le médecin traitant ou le médecin spécialiste

Première rencontre chez le patient avec l'infirmier coordinateur et l'ergothérapeute

Bilans des capacités et des besoins de la personne et de son entourage

Mise en place du projet de soins et réajustement si nécessaire au cours des premières séances

Réalisation de 12 séances par les assistant.e.s de soins en gérontologie et/ou l'ergothérapeute en fonction des objectifs ciblés

Bilan de l'intervention par l'ergothérapeute de l'ESA au terme des séances

Mise en lien avec les partenaires pour la suite de l'accompagnement (rencontres, relais...)

9.

Rédaction du bilan final pour le médecin traitant et le médecin prescripteur (si différent du médecin traitant)

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'ESA vise à proposer une approche globale de la personne, de son entourage et de son environnement.

Pour le patient,
l'équipe intervient pour :

- **Améliorer** la qualité de vie
- **Accompagner** dans son projet de vie la personne et son entourage
- **Valoriser et maintenir** les capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales, d'interaction et de communication
- **Faciliter** la participation de la personne dans ses activités de vie quotidienne
- **Aider** au maintien de l'ancrage dans la vie sociale
- **Proposer** des solutions d'aménagement de l'environnement

Pour les aidants,
l'équipe intervient pour :

- **Apporter** des informations sur la pathologie
- **Valoriser** leur rôle et prévenir l'épuisement
- **Accompagner** et mettre en lien avec des structures et services existants lorsque cela est nécessaire



MODALITÉS

La durée d'accompagnement est limitée à 3 mois par an.

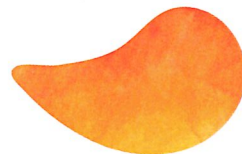
L'équipe intervient à domicile, sur 12 séances à raison d'une séance d'une heure par semaine. Dans certaines situations un renouvellement des séances peut être envisagé, après un délai d'un an et suite à une réévaluation des besoins.

Les réseaux de santé, le CLIC, tout professionnel de santé ou l'entourage de la personne, peuvent alerter sur un besoin d'accompagnement. La demande d'intervention peut alors être sollicitée par le médecin traitant ou un médecin spécialiste (consultation mémoire, neurologue...).

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités thérapeutiques développées en séance, avec la participation de l'aidant, sont adaptées à chaque patient et peuvent porter sur :

- La mobilité
- La communication
- La mémoire
- Les activités de la vie quotidienne (repas, toilette...)
- Les activités ludiques
- La prévention des chutes
- Le conseil de matériel
- Les attitudes à privilégier
- Le bien-être



L'ÉQUIPE

Les infirmiers coordinateurs réalisent l'évaluation avec l'ergothérapeute et supervisent les interventions et leur suivi.

L'ergothérapeute accompagne le patient et son entourage en réalisant l'évaluation des capacités du patient, en déterminant le projet de soins et en l'accompagnant dans le suivi des soins avec l'assistant de soins en gériatrie.

Les assistant.e.s de soins en gériatrie (ASG) effectuent tout ou partie des séances de réhabilitation en lien avec l'ergothérapeute. Ils sont associés à la réflexion sur les prises en charge et sur leur suivi.

FINANCEMENT

Les séances sont intégralement prises en charge financièrement par l'Assurance Maladie.